

Jeudi 11 avril 2019

Grand Plan d'Investissement : 4 lauréats en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le prolongement des États Généraux de l'Alimentation (EGA) et conformément à ses engagements, le gouvernement a mis en œuvre le volet agricole du Grand Plan d'Investissement (GPI). Dans ce cadre, l'axe 3 « Innovation et structuration des filières » prévoit un dispositif pour accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture et accélérer la transformation de ces secteurs. Ces derniers doivent s'engager dans un processus de transformation en profondeur, pour faire face aux défis majeurs auxquels ils sont confrontés, tant sur les plans économique et social (perspectives d'activité, ambition de leadership européen, renforcement du positionnement international) que dans les domaines environnementaux et sanitaires (transition écologique, changement climatique, maîtrise des risques).

Fin 2018, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « structuration des filières agricoles et agroalimentaires » a été ouvert pour identifier des projets structurants à accompagner et sélectionner des projets exemplaires. Un soutien financier pouvant aller jusqu'à 100 000 € est attribué aux lauréats pour les aider à mûrir leur projet et en finaliser la construction en cofinçant des études et/ou des travaux d'ingénierie.

Parmi les 78 dossiers déposés, un jury national a retenu 28 projets dont 4 lauréats pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Le projet « **Plan de restructuration de la filière cerise** », porté par l'AOP nationale Cerises de Table : améliorer la gestion des risques pour répondre aux attentes sociétales (producteurs, acheteurs, consommateurs, citoyens) et maintenir une filière cerise en France.
- Le projet « **Structuration et développement de la filière amande dans le sud de la France** » (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Corse), porté par la Compagnie des Amandes en partenariat avec l'association interprofessionnelle France Amande : répondre aux attentes des consommateurs, des transformateurs ainsi que celles des producteurs, préparer un signe de qualité ou d'origine et élaborer une charte permettant une certification de haute qualité environnementale.
- Le projet « **le verger des Alpes à l'Horizon 2030** », porté par l'Agence de développement des Hautes Alpes : redynamiser le verger pommes/poires des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes afin de satisfaire les attentes des consommateurs, répondre aux évolutions des marchés et permettre de valoriser les produits à l'amont et à l'aval par des investissements structurants, la recherche et l'innovation.
- Le projet « **BIOPPAM 1 - Développement de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en culture biologique** », porté par la société ARKOPHARMA : relocaliser une part importante des approvisionnements en plantes médicinales en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à l'échelle nationale (production de 200 tonnes sur 100 à 150 hectares), avec une concentration renforcée en composés d'intérêt thérapeutique.

Courant 2019, cet appel à manifestation d'Intérêt doit être suivi par un ou plusieurs appels à projets (AAP) pour permettre le financement d'investissements.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13